

**Assemblée générale**

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 11^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 novembre 2015, à 10 heures

Président : Mr. Bhattarai (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2016-2017 (*suite*)

Construction et gestion des biens

Prévisions révisées :

Programme de développement durable à l'horizon 2030

Financement du développement

Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-19182 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

*Construction et gestion des biens
(A/70/356 et A/70/7/Add.3)*

1. **M. Cutts** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/70/356), dit que ce document présente brièvement les points suivants : le plan de réalisation du projet; le calendrier proposé, étalé sur six exercices biennaux, soit de 2016 à 2027; le coût total du projet, estimé à 35,2 millions de dollars aux taux courants; les besoins en ressources prévus pour l'exercice biennal 2016-2017. L'exécution du projet s'inscrit dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247B. Cependant, dans ses rapports sur les projets de budget-programme pour les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015 [A/66/6 (Sect. 34) et A/68/6 (Sect. 33)], le Secrétaire général avait signalé à l'Assemblée générale qu'il était nécessaire, avant d'entreprendre le projet, d'effectuer des évaluations de la résistance sismique des structures du secrétariat de la Commission. Ces évaluations ont été effectuées au cours des deux exercices biennaux susmentionnés, après approbation des ressources nécessaires par l'Assemblée.

2. Les locaux de la Commission ayant été conçus avant l'entrée en vigueur de normes officielles de construction parasismique en Thaïlande, les risques sismiques n'ont pas été pris en compte durant la phase de conception et de construction. Le principal objectif du projet est donc de moderniser les locaux en vue d'atténuer les risques sismiques, afin de préserver la santé des occupants et des visiteurs et de garantir leur sécurité. Conformément aux objectifs attachés à l'examen stratégique des biens immobiliers, les principales missions du projet sont les suivantes : assurer la continuité des opérations et le maintien de l'activité quotidienne dans les locaux de la Commission; satisfaire aux règlements applicables en matière de santé et de sécurité des personnes, ainsi qu'aux règles de construction; garantir l'accessibilité pour les personnes handicapées; mettre les réseaux

informatiques existants en conformité avec la stratégie informatique de l'ONU; optimiser l'utilisation des salles de réunions et autres installations existantes en aménageant des espaces adaptables et fonctionnels. Le projet offre également l'occasion de résoudre de la manière la plus économique d'autres questions liées à la performance des bâtiments, aux économies d'énergie, à la rationalisation de l'utilisation de l'espace et au remplacement des installations en fin de vie.

3. Au cours de l'élaboration du projet, une attention particulière a été accordée aux nouveaux besoins de la Commission et à la prise en compte des enseignements tirés de projets similaires. Le succès du projet dépendra des facteurs suivants : la définition d'objectifs clairs répondant aux prescriptions techniques et aux attentes des parties prenantes; la mise en place d'une structure de gouvernance solide, avec une équipe de gestion du projet ayant l'obligation de rendre compte de son action; la mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace permettant de prendre les devants et de décider en connaissance de cause.

4. Plusieurs inspections et études préliminaires ont été effectuées depuis 2011. Dans la structure proposée pour la gouvernance du projet, le Secrétaire exécutif de la Commission serait responsable du projet, tandis que la Section des services centraux d'appui de la Commission superviserait l'équipe spéciale de gestion du projet dont la création est proposée et qui serait chargée de l'exécution et de la gestion quotidienne du projet. En outre, le Bureau des services centraux d'appui de New York fournirait des directives techniques. En ce qui concerne la gestion des risques, un cabinet indépendant serait engagé pour procéder à une évaluation du déroulement des différentes activités du projet, aider à identifier et à atténuer les risques pouvant avoir une incidence sur sa bonne exécution, et contribuer à la prise de décisions éclairées. Un comité des parties prenantes serait également mis en place afin de fournir au Secrétaire exécutif et à l'équipe de projet des conseils supplémentaires sur l'atténuation et la gestion des risques.

5. La méthode de mise en œuvre proposée suppose de vider simultanément quatre étages du bâtiment du secrétariat et d'installer le personnel dans des locaux temporaires. On estime qu'il faudra environ six mois pour rénover chaque étage, la zone de travaux se limitant à deux étages à la fois, avec un étage tampon au-dessus et un au-dessous. Sur les 5 000 mètres carrés de locaux transitoires nécessaires pendant la durée des

travaux de rénovation, 4 000 mètres carrés devront être trouvés hors site. La Commission a donc proposé de prendre contact avec les autorités du pays hôte et une société immobilière en vue de trouver les locaux hors site nécessaires. Bien que d'autres options, notamment la possibilité de faire les travaux en une seule tranche, aient été envisagées, celle qui consiste à vider le bâtiment par séries de quatre étages a été jugée la meilleure sur la base des résultats d'une analyse coût-efficacité détaillée tenant compte notamment de la difficulté et du coût potentiels de la recherche de locaux transitoires pouvant accueillir tout le personnel, et du manque à gagner correspondant aux loyers qui, comme ceux de l'Organisation internationale du Travail et du Programme des Nations Unies pour le développement, ne seront plus versés. Il a été proposé que la phase de conception du projet se déroule au cours de l'exercice biennal 2016-2017, suivie de la phase de rénovation qui s'échelonne sur les cinq exercices biennaux suivants. Enfin, il a été demandé à l'Assemblée générale d'approuver le projet proposé ainsi que le montant des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017, et d'ouvrir un compte pluriannuel « travaux de construction en cours ». Des rapports d'activité annuels seront ensuite présentés à l'Assemblée en application de sa résolution 63/263.

6. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.3), déclare qu'à l'issue de son examen du rapport d'évaluation sismique publié après les évaluations préliminaires de la résistance des structures, le Comité estime que la menace sismique doit être prise au sérieux. Le rapport du Secrétaire général aurait donc dû prévoir une option visant exclusivement à faire face aux risques sismiques, plutôt que de n'envisager que des options comprenant aussi des travaux de construction, sachant que ces derniers seraient envisagés dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers. En outre, l'Assemblée générale aurait dû se voir présenter plusieurs possibilités, notamment celle de ne faire qu'une tranche de travaux, ce qui suppose de vider tous les bâtiments du complexe. Dans l'esprit des résolutions de l'Assemblée sur les autres projets relatifs aux biens immobiliers, le Comité consultatif a également recommandé qu'un conseil consultatif indépendant et impartial soit créé afin de renforcer la gouvernance du projet.

7. Le rapport du Comité consultatif comprend des informations supplémentaires sur l'utilisation du fonds de réserve, l'assurance projet indépendante et l'équipe chargée de la gestion du projet, entre autres. Compte tenu de sa recommandation globale relative à la proposition du Secrétaire général, le Comité s'abstient de faire des observations précises sur les ressources demandées et ne doute pas que les futures propositions tiendront compte des observations formulées dans son rapport.

8. **M. Davidson** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait part de l'inquiétude du Groupe quant à la publication tardive des documents relevant du point de l'ordre du jour à l'examen, situation qui empêche la Cinquième Commission d'accorder l'attention voulue aux questions qui y sont abordées, et exhorte les intéressés à présenter tous les documents à temps. Le Groupe accorde un rang de priorité élevé à l'examen des projets d'équipement de l'Organisation, notamment celui qui concerne la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et souligne que l'Organisation doit continuer de prendre les mesures nécessaires en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de ses locaux afin d'améliorer son efficacité et son efficience. M. Davidson remercie le Gouvernement et le peuple thaïlandais de la part du Groupe pour l'appui qu'ils apportent à la Commission et aux autres entités multilatérales présentes dans la région, et souligne l'importance de la coopération entre l'Organisation et le pays hôte durant l'exécution du projet proposé.

9. Accueillant avec satisfaction la proposition qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/70/356), l'orateur souligne que si l'on veut mettre en œuvre les grands projets d'équipement de façon efficace et dans un cadre assurant l'application du principe de responsabilité et la transparence, ces projets ne devraient pas être financés par le budget ordinaire. Le Groupe est favorable à la création de comptes pluriannuels destinés à financer la mise en œuvre du projet proposé, et espère obtenir, au cours des consultations, des renseignements supplémentaires sur le dispositif de financement. Des provisions pour imprévus doivent être incluses dans le budget global du projet afin de pouvoir faire face à des situations inattendues. Il faut tout faire pour éviter de recourir au fonds de réserve et utiliser toute somme en provenant conformément aux principes établis.

10. Le Groupe souligne qu'il importe, pour l'exécution du projet, d'établir une bonne coordination entre le Secrétariat de l'Organisation à New York, en particulier le Bureau des services centraux d'appui, et la Commission, et des lignes hiérarchiques claires. De plus, il est essentiel que le Secrétaire général et les hauts responsables jouent un rôle de direction et d'orientation, et que toutes les parties concernées se mobilisent pendant l'exécution du projet; il convient aussi de faire respecter le principe de responsabilité et d'exercer le contrôle nécessaire afin de réduire les risques et d'alléger les difficultés. De la même manière, il faut tenir compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés d'autres projets d'équipement, notamment ceux des sites de l'Organisation à Nairobi, Addis-Abeba et Arusha, et continuer de mobiliser les moyens et les savoirs locaux pendant toute la durée du projet. Il faut en particulier faire en sorte de ne pas reproduire les points faibles du plan-cadre d'équipement. À cet égard, le Groupe attend avec intérêt de plus amples informations sur les suites données aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux enseignements tirés du plan-cadre d'équipement.

11. Si le Groupe partage un certain nombre de vues du Comité consultatif, il est préoccupé par le fait que celui-ci se soit prononcé contre l'approbation de la proposition. Il estime que le projet devrait entrer dans la phase de mise en œuvre, compte tenu des recommandations du Comité consultatif, du Comité des commissaires aux comptes et des États membres, et présentera des propositions à cet égard. Enfin, il a pris acte des éléments de la proposition relatifs à la portée du projet, au calendrier de mise en œuvre et aux prévisions de coût, et attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations à cet égard au cours des consultations, notamment en ce qui concerne la possibilité de réduire la durée estimée du projet sans que la portée ni la qualité du travail ne s'en trouvent amoindries.

12. **M. Chandrtri** (Thaïlande) rappelle qu'en tant que pays hôte de la Commission, la Thaïlande soutient et facilite le travail de celle-ci depuis plus de 60 ans. Commission régionale de l'ONU la plus complète, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui compte 53 États membres, 9 membres associés et plus de 600 fonctionnaires, a aidé les États Membres à surmonter certains défis les plus importants auxquels la région a dû faire face en leur fournissant une assistance technique, en renforçant

leurs capacités et en élaborant des projets axés sur les résultats dans le domaine du développement économique et social.

13. Dans la logique de son engagement en faveur du développement centré sur les personnes, la Thaïlande est très attachée à la sûreté des conditions de travail, notamment dans les commissions régionales, qui sont les principaux centres de l'Organisation chargés du développement économique et social. Les études et inspections préliminaires des locaux effectuées en 2011 et 2012 ont révélé qu'il y avait des points vulnérables dans la structure des bâtiments, qui n'étaient pas conformes aux normes de résistance sismique en vigueur. La résistance des bâtiments de la Commission aux charges sismiques étant faible, des aménagements, des rénovations et de gros travaux d'entretien sont requis pour la renforcer. Dans ce contexte, la Thaïlande estime que l'exécution du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie, de la manière la plus économique possible, permettrait à long terme de préserver la santé et d'assurer la sécurité du personnel et des visiteurs et qu'elle offrirait aussi la possibilité d'améliorer la performance des bâtiments, d'économiser l'énergie et de rationaliser l'utilisation de l'espace. La délégation de l'orateur exhorte donc l'Assemblée générale à appuyer la mise en œuvre du projet, et déclare soutenir les autres projets entrepris dans le contexte de l'examen stratégique des biens immobiliers, notamment la construction de nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique.

Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(suite) (A/C.5.70/L.4)

Projet de résolution A/C.5.70/L.4 : Plan des conférences

14. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.4 est adopté.*

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Prévisions révisées :

*Programme de développement durable
à l'horizon 2030*

Financement du développement

15. **M. Davidson** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera une mise à l'épreuve pour la

communauté internationale, qui va devoir être à la hauteur de ses engagements en matière de développement. Pour les États Membres comme pour l'Organisation elle-même, il est nécessaire de renforcer le partenariat mondial afin de mettre en œuvre le Programme 2030. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans ses observations lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, il faut, si l'on veut mettre en œuvre le Programme 2030 de manière efficace, voir plus loin que les frontières nationales et les intérêts immédiats de chacun, agir solidairement en pensant au long terme, éliminer les cloisonnements institutionnels et s'assurer que les institutions sont à la hauteur. De plus, dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a insisté sur l'importance du rôle et de l'avantage comparatif d'un système des Nations Unies qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficient et efficace dans le soutien qu'il apporte à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur le rôle du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui offre un cadre complémentaire au Programme 2030.

16. Étant donné que l'on savait depuis longtemps que de nouveaux cadres tels que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba verraient le jour sur la base de textes issus de conférences antérieures, le Groupe ne doute pas qu'au cours de l'année 2015, le Secrétariat a élaboré un plan et pris des dispositions budgétaires pour intégrer le Programme 2030 dans tous les grands domaines d'activité de l'Organisation. La date du début de la mise en œuvre du Programme 2030 approchant, le Groupe est préoccupé par le retard constaté dans l'établissement des prévisions révisées compte tenu du Programme 2030 et des besoins de financement du développement. Le Groupe exhorte donc le Secrétaire général à présenter ces prévisions à l'Assemblée à titre prioritaire.

17. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago), intervenant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), estime que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a permis aux chefs d'État et de gouvernement de prendre des engagements politiques en faveur de la revitalisation du partenariat mondial pour le financement du développement et de prendre acte des défis de développement sans précédent auxquels sont confrontés les petits États

insulaires en développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba est un élément essentiel de ce partenariat et du programme de développement durable.

18. Le Programme 2030 s'inscrit dans une approche globale et intégrée du développement fondée sur les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement. Sous-tendu par l'engagement mondial de ne laisser personne de côté, il marque également une transition vers une Organisation mieux à même de s'attaquer aux divers problèmes de développement, notamment ceux des petits États insulaires en développement, comme l'a souligné la CARICOM lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

19. La Communauté des Caraïbes a pleinement confiance en la capacité du système des Nations Unies de faciliter la mise en place de ces cadres. À cet égard, le Secrétariat a un rôle déterminant à jouer dans la communication d'informations relatives aux moyens de mise en œuvre des mandats énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale. La CARICOM est donc vivement préoccupée par le retard constaté dans l'établissement des prévisions révisées compte tenu du Programme 2030 et des besoins de financement du développement, et demande instamment au Secrétaire général de présenter ces prévisions à l'Assemblée à titre prioritaire, sans quoi les États Membres ne pourront pas les examiner comme il se doit et en temps voulu.

La séance est levée à 10 h 45.